

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

Le 17 février 2021 à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint Clément de la Place s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VEYER, Maire de la commune.

Etaient présents : M. Olivier AUBER, Mme Maëlle BERTIN, M. Philippe BIROT, Mme Lucie BOISARD, Mme Danielle BOMAL, M. Clotaire COSNARD, M. Emmanuel FARIBAUT, M. Hervé FOURNY, Mme Josy FROGER, M. René-François JOUBERT, Mme Nathalie MASSIAS, M. Christian PHILIPPEAU, , Mme Karine ROBIN, Mme Nadine VAUCELLE, M. Philippe VEYER.

Absents excusés : Michel BROUTE, Jehane GERVAIS, Noémie RETY, Olivier SEGUT.

Procuration donnée par M. Michel BROUTE à Emmanuel FARIBAUT, Mme Jehane GERVAIS à M. Olivier AUBER, Mme Noémie RETY, M. Olivier SEGUT donne procuration à Philippe VEYER

Secrétaire de séance : Lucie BOISARD

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est approuvé. Il manque une date sur la page 4.

1) DEL2021-10 Avenant n°3 à la convention de prestation transitoire de services entre Angers Loire métropole et la Commune de Saint Clément de la Place

Rapporteur : Hervé FOURNY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5-09/2014 du Conseil municipal de Saint Clément de la Place en date du 21 octobre 2015 approuvant la convention de prestation transitoire de services pour les années 2015 à 2017,

Vu les avenants n° 1 et 2 à la convention,

Vu la Commission Finances, affaires économiques et sociales du 11 février 2021,

Depuis le 1^{er} septembre 2015, la Communauté urbaine d'Angers Loire métropole est compétente en matière de création, aménagement, entretien à l'intérieur de son périmètre de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances.

Une première convention a été signée le 17 novembre 2017 entre Angers Loire métropole et la Commune de Saint Clément de la Place afin de laisser plus de temps à la mise en œuvre d'une organisation technique et administrative opérationnelle.

Cette compétence aurait dû s'exercer de manière pleine et entière depuis le 1^{er} janvier 2021 par les services d'Angers Loire métropole, or la crise sanitaire a repoussé le calendrier prévisionnel au 1^{er} janvier 2022. Il est ainsi demandé aux communes de délibérer afin de prolonger d'un an la convention de prestation transitoire de services.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par quinze voix pour, deux voix contre (Olivier AUBER, Jehane GERVAIS), deux abstentions (Michel BROUTE, Emmanuel FARIBAUT),

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de prestation transitoire de services en annexe à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à le signer.

Les crédits correspondant à la dépense seront imputés sur le budget principal de la Commune.

Olivier Auber déplore que les tableaux présentés en commission ne sont pas les mêmes que ceux présentés ce jour. Ce n'est pas possible de travailler ainsi, ce n'est pas sérieux. Philippe Veyer confirme que les tableaux rectifiés par Angers Loire métropole n'ont été reçus que ce jour et transmis aussitôt aux conseillers. Thomas Guélard est venu le jeudi après midi de la commission pour estimer le montant des travaux les plus urgents en 2021, une rectification des annexes a été nécessaire. Hervé Fourny

précise que cette information avait été donnée en commission.

2) DEL2021-11 Service public de prévention et gestion des déchets : approbation du rapport 2019

Rapporteur : René François JOUBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport adressé par Angers Loire métropole présenté le 14 décembre 2020 en Conseil de communauté,
Vu la Commission Urbanisme, voirie, espaces verts du 10 février 2021,

La Communauté urbaine d'Angers Loire métropole est en charge de la gestion complète du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et réduire le plus possible la part des déchets à éliminer.

Le présent rapport présente les grands événements et chiffres relatifs à l'année 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2019 annexé à la présente délibération.

Question de Nathalie Massias : toutes les communes doivent-elles approuver le rapport ? Quel est l'intérêt ? RFJ : il s'agit plus d'une information sur le bilan d'activité du service.

Olivier Auber : aura-t-on les chiffres 2020 ? RFJ : dès qu'ALM nous fournira les chiffres, ils seront transmis aux conseillers.

Philippe Veyer précise que la taxe OM sera réduite en 2021.

3) DEL2021-12 Dénomination de la salle communale « Jean Claude Launay »

Rapporteur : Philippe VEYER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la famille Launay,

La Commune de Saint Clément de la Place souhaiterait rendre hommage à M. Jean Claude Launay, Maire de la Commune de mars 1989 à mars 2001 en attribuant son nom à une salle communale mis à disposition des associations sportives. Cette salle se situe au sein du complexe sportif comprenant les terrains de football, de tennis, le citysport ainsi que le gymnase et la salle Touzaint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination « Salle Jean Claude Launay » à la salle communale jouxtant les terrains sportifs.

Les dépenses relatives à l'apposition des lettrages seront inscrites sur le budget communal principal 2021.

Philippe Veyer précise que des demandes de devis sont en cours pour la réalisation des lettrages sur le bâtiment. La famille sera tenue au courant du contenu de l'hommage qui sera proposé.

4) DEL2021-13 Adhésion 2021 à l'association des Maires ruraux du Maine et Loire

Rapporteur : Philippe VEYER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Commission Finances, affaires économiques et sociales du 11 février 2021,

En 2020, la Commune de Saint Clément de la Place a adhéré à l'association des Maires ruraux du Maine et Loire.

Cette association permet de soutenir les collectivités rurales dans leurs actions militantes en faveur de leur territoires.

La Commune peut bénéficier d'un partage d'expériences, d'une aide juridique gracieuse.

Il est proposé de renouveler cette adhésion en 2021 pour un montant de 200 euros annuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner son accord pour l'adhésion de la Commune à l'association des Maires ruraux du Maine et Loire.

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Commune (chapitre 011, article 6281).

Question d'Olivier Auber : Y a-t-il un nombre d'habitants plafond pour adhérer ? Philippe Veyer répond non, pas à sa connaissance, du moment que la commune se situe dans un secteur rural.

5) DEL2021-14 Adhésion 2021 à l'association des Maires de France du Maine et Loire

Rapporteur : Philippe VEYER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Commission Finances, affaires économiques et sociales du 11 février 2021,

La Commune de Saint Clément de la Place adhère depuis de nombreuses années à l'association des Maires de France du Maine et Loire.

Au regard de l'intérêt de ce réseau de soutien et d'échanges d'informations, il est proposé de renouveler cette adhésion en 2021 pour un montant de 785.97 euros annuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner son accord pour l'adhésion de la Commune à l'association des Maires de France du Maine et Loire.

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Commune (chapitre 011, article 6281)

Question : l'appellation Maire de France du Maine et Loire est curieuse, cela regroupe toutes les

communes du Maine et Loire ?

Philippe Veyer précise confirme et précise que l'association est présidée par M. Chalopin.

6) DEL2021-15 Remise en location des logements sociaux gérés par Maine et Loire Habitat

Rapporteur : Hervé FOURNY

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2018-11-3-03-07 du Conseil municipal de Saint Clément de la Place en date du 21 novembre 2018 approuvant la mise en vente de logements locatifs gérés par Maine et Loire Habitat rue du Pinelier et square des Vauglènes, ainsi que la délibération n°2020/2- 4 – 03/05 approuvant la mise en vente de 8 logements rue des Guérandais,
Au regard de la demande de locatif social enregistrée non satisfaite,

Le Conseil municipal de Saint Clément de la Place a approuvé lors de sa séance du 21 novembre 2018 la proposition de mise en vente par Maine et Loire habitat de 13 logements locatifs rue du Pinelier et square des Vauglènes et de 8 logements rue des Guérandais lors de sa séance du 19 février 2020.

Le taux de logements sociaux sur la Commune est particulièrement bas (6%) et de nouvelles réalisations ne sont pas prévues dans l'année à venir. En parallèle, depuis le mois de mai 2020, la Commune a reçu de nombreuses demandes de logements de familles clémentaises ou extérieures à la commune. Ces demandes ne peuvent pas à ce jour être honorées faute de logements vacants.

Il est donc proposé de retirer de la vente les logements disponibles non cédés afin de les réintégrer dans le parc locatif géré par Maine et Loire Habitat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix sept voix pour, deux abstentions (Emmanuel FARIBAULT, Michel BROUTE)

APPROUVE la remise en location des logements sociaux destinés à la vente et qui n'ont pas été cédés à ce jour.

Emmanuel Faribault regrette que le logement situé au 26 rue du Pinelier ne soit pas vendu. Il n'est pas d'accord avec cette proposition et peut prouver qu'il y avait une offre déposée auprès de Maine et Loire Habitat. Plusieurs conseillers ne comprennent pas la présentation de cette délibération qui n'est pas claire.

INFORMATIONS SUR LES ARRETES SIGNES PAR LE MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

-Dossier projet de lotissement Clos de la Chiffolière : avis de la MRAE est consultable sur le site internet de la Commune. Il soulève des problèmes liés à la biodiversité

Participation citoyenne s'est achevée le 11 février dernier : 49 avis reçus, 11 favorables, 3 neutres, 35 avis défavorables.

Une réunion va être organisée sur un temps de commission « urbanisme » en présence de Méline Lemeur afin de faire le point sur le dossier du permis d'aménager et les résultats de l'enquête publique sur la révision générale du PLUI. Le contenu des conclusions de l'enquête ne reflète pas du tout les remarques formulées par la Commune.

-Ateliers de la transition écologique : deux ateliers organisés les 27 février et 13 mars, un troisième atelier est à fixer fin mars. Un cahier de contribution va être rédigé avec St Lambert et Beaucouzé pour proposer de relier les trois communes à Angers.

Maëlle Didier : A-t-on une idée du tracé ? CC : Ce n'est pas simple. Une voie cyclable est demandée le long de la RD 56 jusqu'à la Janvrie sinon l'accès pourrait être créé par les Marais.

-PEDT : projet éducatif territorial, les Francas ont proposé un planning d'élaboration plus resserré. Les réunions vont associer les enseignants ainsi que les Francas. Le document sera soumis au Conseil municipal du mercredi 7 juillet.

-enquête diagnostic ABS : se déroule du 17 février au 14 mars 2021.

Marie Hamel est en stage par alternance jusqu'au mois de mai et assure la mise en œuvre d'un diagnostic des besoins sociaux du territoire. Le processus comporte une enquête ainsi que des entretiens qualitatifs avec des professionnels et partenaires sociaux.

-Plan communal de sauvegarde :

Des référents de quartier devraient être désignés pour prévenir les habitants/voisins en cas de problème grave. Le plan est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'une prochaine séance de conseil.

- Espaces verts : Journée « broyage » prévue le samedi 3 avril 2021 animée par Mission bocage.

-Gens du voyage : une procédure a été engagée auprès du Préfet. Les gendarmes sont venus faire un rapport vendredi 12 février.

-La Rue du Milieu a quitté les locaux la semaine dernière. Du matériel technique va être stocké dans les espaces utilisables. S'il reste de la place, du matériel des Planches clémentaises pourrait être entreposé là bas.

-Projet de futur atelier communal :

Un groupe d'élus, les services techniques et la DGS ont visité l'atelier technique de Montreuil Juigné récemment construit. ALM va prendre en charge la rédaction du cahier des charges sur la base des besoins exprimés. Les travaux devraient commencer au plus tôt en janvier 2022.

-Demande des conseillers pour avoir des informations sur les projets phare de chaque commission notamment le projet du rond point RD 56 et l'étang du Pinelier. Philippe VEYER propose que chaque adjoint présente à tour de rôle un projet important sur lequel travaille sa commission.

Fin de la séance à 22h30.